

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	29
Pouvoirs :	4
Voix délibératives :	33

Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, 11 Décembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 Décembre 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle du Foyer de la Maison des loisirs à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Bruno GIRONA ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoît MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Dominique VIDAL ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre BARTHES à Patrick CABROL ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Bruno ORTIZ à Béatrice FALCOU

Étaient absents : Robert AZAIS ; Anne CABRIE ; Roland COUTOU ; Jean-Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Franck LIGNON ; Michel LIGNON ; Jean-Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jean-Marc SALEINE ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2025.12.11/185

Objet : Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) TERRES d'HERAULT = Désignation de représentants

VU la délibération n° AD/101125/E/2 du Conseil Départemental de l'Hérault approuvant la création d'un Etablissement Public Administratif TERRES d'HERAULT en charge des démarches et labels Géoparc « Terres d'Hérault » et Grand Site de France « Salagou-Cirque de Mourèze » ;

VU les statuts de l'EPA TERRES d'HERAULT ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EPA TERRES d'HERAULT ;

CONSIDERANT que, conformément aux statuts de l'EPA, ces membres doivent être désignés parmi les quatre EPCI des Avants Monts, de Sud Hérault, du Haut-Languedoc et du Minervois au Caroux ;

CONSIDERANT que les 4 EPCI se sont entretenus à ce sujet ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (33 POUR)

- **Désigne** Mme Thérèse SALAVIN comme déléguée titulaire et Mme Anne Lise SAUTEREL comme déléguée suppléante pour représenter les 4 collectivités des Avants Monts, de Sud Hérault, du Haut-Languedoc et du Minervois au Caroux au sein du Conseil d'administration de l'EPA TERRES d'HERAULT ;
- **Mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Catherine SONZOGNI



Le Président
Patrick CABROL